



JOURNEE MONDIALE DE LUTTE CONTRE LES LGTB-PHOBIES

Pédé, Gouine, Tarlouze,... Ce sont des mots que nous connaissons toutes et tous, des mots que nous ne voulons plus entendre. Les insultes dites « ordinaires » n'ont rien de banales, tout comme les agressions physiques dans la rue, le rejet familial, le harcèlement au travail, la discrimination à l'embauche ou bien les violences à l'école.

55% des personnes LGBT ont été victimes d'une agression au cours de leur vie.

25% des personnes LGBT disent avoir été victimes d'au moins une agression sur leur lieu de travail.

En 2021, nous en sommes encore à devoir manifester pour que les lesbiennes, Gays, Bi, Trans et toutes les personnes dont l'identité ne correspond pas à la sexualité majoritaire puissent être qui elles-ils sont sans subir de violences ni de discrimination, pour vivre leur vie sans honte, sans que d'autres viennent leur prêcher une morale de vieux ou vieilles réac aigri-e-s. Contre les aigreurs, il y a le Gaviscon !

Révélation ! Il n'y a pas de norme ! On ne choisit ni son genre ou son orientation sexuelle.

La CGT rappelle que l'engagement dans la lutte contre les LGBT-phobies, notamment en milieu professionnel, est au cœur de ses combats pour la défense des travailleuses et des travailleurs et pour la justice sociale.

La CGT revendique :

- L'égalité des droits pour tous les couples mariés, pacsés, vivant en concubinage ;
- La reconnaissance de l'identité de genre comme motif de discrimination prohibée par la loi ;
- Le changement d'état civil libre, gratuit, démedicalisé et déjudiciarisé pour les trans qui le souhaitent ;
- Une obligation de résultat pour l'employeur dans sa politique dite de diversité ;

Alors que les actes homophobes et transphobes ne cessent d'augmenter, nous devons réagir et dire STOP ! Mobilisons-nous pour réaffirmer les principes d'égalité, de sororité fraternité et entre toutes et tous. Rassemblons-nous pour lutter contre les discriminations envers les LGBT+.

Rendez-vous le lundi 17 mai à 17h, place de l'Hôtel de ville à Troyes

Mettons un arc en ciel de couleur dans nos vies



QUIZZ LGBT

1. En quelle année le mariage pour tous a été adopté en France ?
 - a. 15 juin 2005
 - b. 17 mai 2013
 - c. 12 avril 2017

2. Insultée une personne de Pédé est-ce puni par la loi ?
 - a. Oui, une amende de 135€
 - b. Non
 - c. Oui, 6 mois de prison avec sursis et 22500€ d’amende

3. Depuis quand l’homosexualité n’est plus considérée comme une maladie ?
 - a. 1955
 - b. 1975
 - c. 1981

4. En quelle année a été adoptée la loi contre la discrimination à l’embauche ?
 - a. 1975
 - b. 1985
 - c. 1995

5. Quelles réponses sont bonnes ?
 - a. 55% des personnes LGBT ont été victimes d’une agression au cours de leur vie
 - b. 25% des victimes LGBT disent avoir été victimes d’au moins une agression sur leur lieu de travail
 - c. 47% des personnes LGBT se disent prêtes à mentir sur leur orientation sexuelle à leur manager.
 - d. Le taux de suicide chez les personnes LGBT est 4 fois plus élevé que dans le reste de la population

6. Associer les termes aux définitions

1	Lesbienne	A	Personne qui ne se définit pas par le sexe qu’on lui a attribué à la naissance
2	Gay	B	Personne née dans un corps auquel on ne peut pas assigner un seul sexe
3	Transgenre	C	Personne qui se définit au travers du sexe qu'on lui a assigné à la naissance
4	Bisexuel.le	D	Personne qui n'éprouve aucune attraction sexuelle
5	Queer	E	Femme attirée par d'autres femmes
6	Intersexes	F	Personne qui ne se définit pas par un genre
7	Asexuel	G	Personne attirée autant par les hommes que par les femmes
8	Cisgenre	H	Homme attiré par d'autres hommes

Réponses : 1b, 2c, 3c, 4b, 5a, b, c, d, 6 : 1 E, 2H, 3A, 4G, 5F, 6B, 7D, 8A